

## Friends of the Irish Environment vs Ireland

**Résumé :** En juillet 2017, le gouvernement irlandais a publié un plan national d'atténuation<sup>1</sup> des émissions de gaz à effet de serre, à la suite de l'Accord de Paris, avec un horizon à 2050. L'association "*Friends of the Irish Environment*" a déposé un recours contre ce plan devant la Haute Cour Irlandaise au motif qu'il serait en contradiction avec le plan d'action climatique irlandais et la loi sur l'atténuation des émissions de carbone de 2015<sup>2</sup>, la Constitution irlandaise ainsi que la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et en particulier les droits à la vie, à la vie privée et à la vie de famille qu'elle reconnaît. L'association demande à la Haute Cour d'enjoindre le gouvernement irlandais de mettre en place un nouveau plan. La Haute Cour Irlandaise a entendu l'affaire le 22 janvier 2019 et l'affaire est en cours d'examen.

### Sources :

<http://climatecasechart.com/non-us-case/friends-of-the-irish-environment-v-ireland/?cn-reloaded=1>

<https://www.irishexaminer.com/breakingnews/ireland/friends-of-the-irish-environment-start-high-court-battle-against-states-lamentable-emissions-record-899276.html>

L'association "*Friends of the Irish Environment*", association irlandaise de protection de l'environnement, créée en 1997, a émis un recours contre le plan national du Gouvernement Irlandais, au motif qu'il ne prévoit pas de mesures suffisantes pour permettre de réaliser son objectif. Celui-ci prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le pays pour les prochaines décennies à hauteur de 80% par rapport aux émissions de 1990.

Le 10 décembre 2015, le Parlement irlandais a adopté une loi créant la base légale de la transition énergétique du pays en enjoignant au ministère de soumettre au gouvernement irlandais un plan d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (*a national mitigation plan*) et un plan national de transition (*national adaptation framework*) en 2017 à horizon 2050 (« *Climate Action and Low Carbon Development Act of 2015* », la **Loi de 2015**). Le gouvernement irlandais a en conséquence adopté un plan national d'atténuation en juillet 2017.

L'association a saisi la Haute Cour Irlandaise et a été entendue le 22 janvier 2019 afin de faire annuler ce plan et d'enjoindre le gouvernement irlandais à publier un nouveau plan. La Haute juridiction n'a pas encore rendu de décision à la suite de ce recours.

L'association "*Friends of the Irish Environment*" soutient que le plan d'atténuation est contraire à la Loi de 2015, la Constitution irlandaise ainsi qu'aux droits à la vie, à la vie privée et à la vie de famille qui découlent de la Convention Européenne des Droits de l'Homme au motif que le plan ne contient pas de dispositions suffisantes pour permettre de limiter les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Malgré son ambition affichée de les réduire de 80% par rapport à 1990, rien dans le contenu du plan ne permettrait d'atteindre cet objectif.

---

<sup>1</sup> The National Mitigation Plan

<sup>2</sup> The Climate Action and Low Carbon Development Act of 2015

Dans cette affaire, il est d'abord question de savoir si une association, personne morale de droit privé, est compétente pour contester le contenu d'un plan gouvernemental pris en application d'un acte législatif. Ensuite, il faut déterminer si un plan national est un acte réglementaire c'est-à-dire créant des droits opposables et en conséquence contestable. Enfin, sur le fond, reste à décider si le Plan National d'Atténuation est contraire à la Loi de 2015, à la Constitution irlandaise et aux droits de l'homme en ce qu'il ne prévoit pas une réduction suffisante des émissions de gaz à effet de serre pour les prochaines décennies.

Dans la mesure où l'affaire est en cours, la Cour n'a pas encore rendu sa décision. Il est intéressant de relever que le Gouvernement n'a pas souhaité que les documents liés à l'affaire soient rendus public. Les informations fournies proviennent de l'association partie au recours et des médias ayant suivi l'affaire.